



andreherbreteau@orange.fr

Contribution d'André HERBRETEAU

Le grand débat sur la Loire – La forme et le fond – Rôle du Conseil de développement

Quasiment un an avant les élections municipales de mars 2014, le Conseil de développement avait été saisi par Nantes Métropole pour émettre des propositions sur l'organisation et la méthode d'un débat public, portant sur les franchissements de la Loire, en relation avec le nouveau cœur urbain de la métropole nantaise.

Cela a donné lieu à un travail assez considérable de la part de notre instance (séances de travail, auditions d'experts, remise de nombreuses contributions...).

L'ensemble de ce travail a été concrétisé par la production d'un rapport intermédiaire (automne dernier) puis d'un rapport définitif remis, comme la demande nous en avait été faite, à l'issue de la consultation électorale municipale du printemps.

L'importance et la qualité du travail de notre instance, remarquablement mis en forme par l'équipe du Conseil de développement (synthèse, exhaustivité, fidélité, présentation) ont, me semble-t-il, été reconnus par les nouveaux élus de la communauté urbaine, et notamment de sa Présidente.

On n'est jamais mieux servi que par soi-même, et nous pouvons ajouter nos propres félicitations à la reconnaissance venue de l'extérieur, pour avoir ainsi montré que notre instance consultative, même au travers d'une tâche sortant de l'ordinaire pour elle, avait, une fois de plus, joué son rôle et servi à quelque chose.

La période qui a suivi l'installation des nouveaux élus communautaires a été marquée par un changement de l'objet même du débat public.

Recentré sur la Loire elle-même, il a en même temps été étendu à quatre grandes thématiques relatives au fleuve, et non plus au seul aspect - déjà très vaste - des franchissements de ce dernier dans le nouveau cœur métropolitain.

Reconnaissons au passage que tout au long de notre travail, nombre d'entre nous – et peut-être moi le premier – ont eu tendance à dériver fréquemment de la discussion sur la méthode pour en venir au fond du dossier, tant le sujet des franchissements était lui-même sensible et propice à l'expression de nos propres avis, divers et variés.

Est-ce un bien, est-ce un mal que cette modification apportée à l'objet du débat public ?

La décision prise à cet effet ressort logiquement et de façon naturelle du rôle des élus qui, pour autant, n'ont aucunement remis en cause la plupart des propositions formulées sur la méthode et l'organisation du débat.

Mobilité et franchissements continuent de constituer une part importante de l'objet de ce débat.

Et puis, les autres thématiques venues élargir l'objet du débat réjouiront sans doute d'autres passionnés de projets, grands ou petits, mais ayant un point commun, la Loire.

Néanmoins, cet élargissement ne représente-t-il pas un risque, en cette période de "vaches maigres" loin, vraisemblablement d'être terminée, pour la concrétisation, à court, moyen ou long terme, des décisions de réalisation qui seront prises au vu du rapport remis par la commission du débat venant d'être mise en place ?

L'avenir nous le dira.

En tout cas, la nomination, au sein de cette commission, du Président du Conseil de développement, est, à la fois, une reconnaissance de notre instance et, n'en doutons pas, l'assurance de la continuation de notre rôle de "conseil" pour la suite des événements sur ce sujet, d'évidence primordial pour le développement de la métropole.